

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00304

**CONVENTION PORTANT SUBVENTIONNEMENT D'UNE OPERATION MIXTE
D'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE CADRE DU NPNRU**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT

Membres titulaires absents excusés :

M. Georges HALLARY, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 20 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20201013-02020030403

DATE D'APPLICABILITE : 20 octobre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

CONVENTION PORTANT SUBVENTIONNEMENT D'UNE OPERATION MIXTE D'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE CADRE DU NPNRU

Afin de contribuer à la diversification de l'habitat, de favoriser l'amélioration des parcours résidentiels des ménages habitant les quartiers prioritaires, et de faciliter la mixité sociale, l'ANRU accorde des subventions à des opérations d'accèsion à la propriété situées au sein des quartiers en renouvellement urbain ou à proximité.

Les objectifs de production de logements en accession à la propriété sont déterminés dans la convention cadre pluriannuelle de renouvellement urbain signée par Saint-Etienne Métropole avec l'ANRU. Le programme global comporte la réalisation prévisionnelle de 90 logements en accession à la propriété. Le soutien financier de l'ANRU à ces opérations s'établit à un montant forfaitaire compris entre 10 000 euros et 15 000 euros par logement afin de favoriser la réalisation d'opérations de qualité et d'en faciliter la commercialisation.

Lorsqu'un maître d'ouvrage propose une opération, une convention spécifique doit être établie entre l'ANRU, le maître d'ouvrage et la collectivité porteuse du projet.

La présente délibération porte sur une opération d'accèsion à la propriété de 12 logements réalisée sur le territoire de la commune de Saint-Etienne, rue Théo Delsart, par la SCIC HLM le Toit Forézien. Le montant de l'aide attribuée par l'ANRU sur cette opération est de 15 000 € par logement, soit un montant de subvention total de 180 000 €.

La convention relative à l'opération est jointe au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention portant subventionnement par l'ANRU d'une opération d'accèsion à la propriété portée par le Toit Forézien rue Théo Delsart.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU